

## Questions - réponses à propos du projet de «Spécialiste clinique» de la Commission de la formation de physioswiss

### Qu'est-ce que le titre de «Spécialiste clinique»?

Le spécialiste clinique\* est un physiothérapeute diplômé qui s'est spécialisé dans un domaine en particulier. À cet effet, il a dû suivre une formation spécifique.

### Quels sont les domaines dans lesquels un physiothérapeute peut obtenir le titre de Spécialiste clinique?

Les spécialités suivantes sont prévues: musculo-squelettique, neuromotricité et neurosensibilité, organes et vaisseaux internes, pédiatrie, physiothérapie générale et gériatrie

### Comment obtient-on le titre de «spécialiste clinique»?

Deux voies sont prévues pour obtenir le titre de «Spécialiste clinique»:

#### Voie académique

Le physiothérapeute diplômé obtient un Master of Advanced Studies (MAS) en cours d'emploi dans une HES, dans l'une des spécialités mentionnées ci-dessus et atteste avoir suivi 500 heures d'activité clinique en fonction des critères exigés. (Master en physiothérapie musculo-squelettique possible dès 2010 ; les autres spécialités ne sont pas encore concernées.

#### Voie clinique

Le physiothérapeute diplômé atteste avoir suivi un nombre donné d'heures de formation continue ainsi qu'un nombre donné d'heures d'activité clinique en fonction des critères exigés.

### Pourquoi faut-il un titre de Spécialiste clinique en physiothérapie?

1. Le titre de Spécialiste clinique offre une possibilité supplémentaire aux physiothérapeutes diplômés de continuer leur formation professionnelle sans emprunter la voie académique ;
2. Le Spécialiste clinique est une réponse à l'évolution du champ d'activité et des spécialités de la physiothérapie qui deviennent de plus en plus complexes.
3. Le Spécialiste clinique peut participer au développement de sa spécialité, prendre part à des commissions professionnelles et interprofessionnelles pour pouvoir suivre l'évolution d'autres professions de la santé en Suisse et à l'étranger.

### Qui délivre le titre de Spécialiste clinique?

Le titre de Spécialiste clinique est délivré par physioswiss.

### Est-il possible d'obtenir le titre de Spécialiste clinique dans plus d'une spécialité?

Oui, à condition d'avoir suivi la formation pour les spécialités concernées.

**Comment le titre de Spécialiste clinique sera-t-il présenté à la population et aux autres professions?**

Ce point est actuellement examiné par la Commission de la formation.

**Qui évalue la partie pratique de la formation de Spécialiste clinique?**

Ce point est actuellement examiné par la Commission de la formation.

**Comment se déroulera le contrôle continu des Spécialistes cliniques?**

Ce point est actuellement examiné par la Commission de la formation.

**Existe-t-il une réglementation transitoire pour que les praticiens ayant de nombreuses années d'expériences puissent obtenir plus facilement le titre de Spécialiste clinique?**

Une solution transitoire est en cours d'élaboration par la Commission de la formation.

**Les formations continues déjà effectuées pourront-elles être prises en compte pour l'obtention du titre de Spécialiste clinique?**

À certaines conditions (en cours d'élaboration), les formations continues déjà effectuées pourront être prises en compte pour l'obtention du titre de Spécialiste clinique.

**Comment se déroulera la communication avec les groupes spécialisés**

Les groupes spécialisés peuvent s'informer auprès de la Commission spécialisée de leur domaine; celle-ci les informera également.

**Le titre de Spécialiste clinique procurera-t-il des avantages financiers?**

Ce point n'est pas l'objectif principal de ce projet, mais, actuellement déjà, certains hôpitaux rémunèrent mieux les personnes qui se sont spécialisées en suivant une formation continue certifiée.

**Les six orientations de spécialisation sont-elles comparables avec des spécialisations internationales dans le domaine de physiothérapie?**

Les titres de Spécialiste clinique de physioswiss sont développés sur la base du modèle proposé par l'ER-WCPT. Celui-ci est déjà utilisé dans plusieurs pays européens (GB, Norvège,...).

**Quel est l'avantage pour le patient à être traité par un Spécialiste clinique?**

Ses connaissances étendues et son expérience rendent le spécialiste particulièrement compétent pour fournir un traitement dans sa spécialité.

**Lorsqu'il y aura des Spécialistes cliniques, existera-t-il encore des lieux où les patients pourront s'adresser en cas de troubles généraux?**

Le titre de Spécialiste clinique sera également attribué en physiothérapie générale. Comme dans les autres professions, il est prévu qu'une minorité de physiothérapeutes diplômés choisisse de suivre une formation de Spécialiste clinique. Il y aura donc toujours assez de physiothérapeutes pour les troubles généraux.

**Comment la pertinence pratique de la formation de Spécialiste clinique est-elle assurée?**

La Commission de la formation est en train d'élaborer un règlement adéquat. Les experts qui examineront les CV des candidats seront spécialisés dans le domaine concerné.

**La possibilité de se former en tant que Spécialiste clinique aura-t-elle pour conséquence la division de la physiothérapie en deux classes?**

La physiothérapie ne doit en aucun cas être séparée en deux classes. Aujourd'hui déjà, les physiothérapeutes ont différents niveaux de compétences qu'ils font valoir de différentes manières. Certains sont spécialisés dans un domaine et l'affichent clairement. Le titre de Spécialiste clinique est simplement une variante supplémentaire, un moyen pour ceux qui souhaitent adapter leur formation continue au modèle de l'Association.

**Comment l'Association prévoit-elle d'informer et d'impliquer ses membres dans l'évolution du projet?**

Les membres seront informés des étapes importantes du développement du projet via les différents moyens de communication de l'Association (newsletter, physioactive, lettre aux membres). Les suggestions, commentaires et questions peuvent être adressés au Secrétariat (Myriam Jundt-Schneider, cheffe de projets formation).

**Quelle est la relation entre le projet du titre de «Spécialiste clinique» et celui de la certification?**

L'objectif pour les années à venir est de ne plus reconnaître que les programmes porteurs du label de qualité de physioswiss dans le cadre de la formation continue qu'un physiothérapeute doit suivre pour obtenir le titre de spécialiste clinicien.

\*Conformément au principe de l'égalité des sexes, le terme désignant la personne, le statut ou la fonction concerne aussi bien les hommes que les femmes.